CRC - 014M
C. P. PL 74
Loi encadrement
étudiants étrangers

UQAR

Mémoire présenté par l'Université du Québec à Rimouski dans le cadre du projet de loi 74

Novembre 2024

Table des matières

1. État des Lieux et Réalités spécifiques à l'UQAR 5

La contribution essentielle des personnes étudiantes internationales 5

Des jeunes pour la vitalité de nos régions 5

Une contribution inestimable à la recherche et l'innovation 6

Des échanges qui contribuent au rayonnement du Québec et de ses régions à l'international 6

Une université en action pour l'accueil et l'intégration de sa population étudiante venant de l'extérieur de la région, dont celle issue de l'international 7

L'UQAR a mis en place les moyens nécessaires pour améliorer la sélection des personnes candidates provenant de l'international 7

L'offre de logements a été considérablement accrue 7

Les services liés à l'accueil, l'intégration et la réussite ont également été consolidés 7

L'évolution de l'effectif étudiant : une mise en perspective 8

Une diminution de l'effectif étudiant international est déjà observée 8

L'effectif étudiant total de l'UQAR a diminué depuis les 10 dernières années 8

2. Recommandations 10

1. ÉTAT DES LIEUX ET RÉALITÉS SPÉCIFIQUES À L'UQAR

L'UQAR est une université du réseau de l'Université du Québec qui dessert un territoire réparti dans tout l'Est québécois. Elle propose 186 programmes diversifiés et compte près de 60 000 personnes diplômées, dont une grande partie est formée dans des domaines considérés prioritaires par le gouvernement du Québec et pour les régions couvertes par l'Université : santé (sciences infirmières, psychologie, etc.), génie, éducation, gestion, etc. Avec ses deux campus situés à Lévis et à Rimouski, ses deux antennes situées respectivement sur la Côte-Nord et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ainsi que ses nombreux points de service et de formation au Bas-Saint-Laurent (KRTB, Matanie) et en Chaudière-Appalaches (Thetford Mines, Sainte-Marie, Saint-Georges), l'UQAR joue un rôle crucial pour la vitalité des collectivités et le développement régional.

Le présent mémoire est soumis dans le cadre de la commission parlementaire relative au projet de loi 74 du gouvernement du Québec. En tant qu'université ouverte sur le monde, l'UQAR exprime ses préoccupations quant aux orientations gouvernementales concernant l'accueil des personnes étudiantes internationales et y présente ses principales recommandations.

LA CONTRIBUTION ESSENTIELLE DES PERSONNES ÉTUDIANTES INTERNATIONALES

Des jeunes pour la vitalité de nos régions

L'UQAR joue un rôle essentiel dans le dynamisme régional en favorisant l'attraction et la rétention des jeunes, contribuant ainsi à l'essor culturel, social et économique des collectivités qu'elle dessert. L'Université contribue ainsi à l'atteinte de certaines des priorités de développement régional de ces dernières, soit l'attraction et la rétention des jeunes et des personnes nouvellement arrivantes. En effet, dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, les régions couvertes par l'UQAR énoncent l'importance d'*attirer et de retenir de nouveaux arrivants* (Côte-Nord et Chaudière-Appalaches), de *faciliter l'enracinement des personnes immigrantes temporaires* (Bas-Saint-Laurent), de *renverser la tendance démographique* (Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine). Les personnes étudiantes provenant de l'international, grâce à leur niveau d'éducation et leur expérience acquise au Québec durant leurs études, représentent ainsi un atout majeur pour contribuer à la vitalité régionale. Leur intégration comme résidentes permanentes à la suite de leur diplomation répond directement aux objectifs fixés par ces priorités.

En 2024, trois constats démographiques demeurent d'actualité pour les régions dans lesquelles l'UQAR est implantée : **un taux de détention d'un diplôme universitaire inférieur à la moyenne provinciale, un solde migratoire négatif pour les 15-24 ans et un vieillissement marqué de la population**.

- Bien que la **diplomation universitaire** soit en progression dans ces régions, il importe de poursuivre les efforts, car un écart subsiste toujours par rapport à la métropole et au reste du Québec. Rappelons en effet que 37 % de la population québécoise détient un diplôme universitaire, contre 25,6 % pour le Bas-Saint-Laurent, 23,5 % pour la Chaudière-Appalaches, 20 % pour la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et 19,3 % pour la Côte-Nord[1].

[1] Panorama des régions du Québec 2024, ISQ

- Par ailleurs, depuis 2020, si le « déclin démographique » tend à s'inverser, le **vieillissement de la population persiste**. En effet, la Gaspésie—Les-îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent sont les régions où la population est nettement plus âgée que dans l'ensemble du Québec. En Gaspésie—Les Îles, 30,4 % de la population a 65 ans et plus. Au Bas-Saint-Laurent, ce taux est de 28,4 %, tandis que la part des jeunes de moins de 20 ans, de 18,3 %, y est parmi les plus faibles du Québec. En comparaison, dans l'ensemble du Québec, la part des 65 ans et plus représente 20,8%[2]. Cette situation démographique a un effet certain sur l'économie et la vitalité régionales.
- Si les régions couvertes par l'UQAR tendent à voir leur population augmenter, elles affichent toutes, en 2023, **un solde migratoire interrégional négatif pour les 15-24 ans[3]**. **L'attraction et la rétention des jeunes restent donc un défi majeur**. Les régions situées à l'est de Québec doivent toujours redoubler d'efforts pour attirer des personnes étudiantes universitaires qui font partie de la tranche d'âge la plus touchée par la migration sortante. À titre d'exemple, en termes de migration nette, la région du Bas-Saint-Laurent maintient un solde nul ou déficitaire chez les jeunes adultes de 15 à 24 ans ainsi que chez les personnes âgées de 70 ans et plus, même si elle affiche des gains dans tous les autres groupes d'âge.

Comme nous le mentionnons plus haut, ces jeunes représentent des personnes candidates de choix pour s'intégrer et renforcer le tissu économique et social de nos collectivités. Si les mesures gouvernementales en matière de personnes étudiantes internationales nuisent directement ou indirectement à l'attractivité des cégeps et de l'UQAR, cela représente autant de jeunes qui ne viendront pas étudier dans nos régions et potentiellement s'y installer.

Une contribution inestimable à la recherche et l'innovation

Ces personnes jouent également un rôle crucial à l'UQAR, notamment en ce qui concerne la recherche et l'innovation. Aux cycles supérieurs, l'UQAR compte un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants provenant de l'international qui viennent se former à la recherche. Leur présence contribue non seulement à enrichir le milieu universitaire par leurs idées novatrices et leur dynamisme, mais aussi à renforcer la capacité de l'Université à mener des projets de recherche pertinents et à développer des solutions qui bénéficient à l'ensemble de la région et de la province. Par ailleurs, un grand nombre d'entre eux travaillent par la suite comme professionnels hautement qualifiés et contribuent de manière inestimable au développement scientifique et socioéconomique local, provincial et international. À titre d'exemple, plusieurs personnes étudiantes diplômées de maîtrise ou de doctorat en génie, en sciences de l'environnement ou en développement régional occupent un emploi dans une organisation de la région ou de la province.

Des échanges qui contribuent au rayonnement du Québec et de ses régions à l'international

La mobilité internationale des personnes étudiantes favorise les échanges académiques et scientifiques et contribue de manière significative au rayonnement du Québec et de ses régions sur la scène internationale. Aux cycles supérieurs, où la recherche attire un grand nombre de personnes provenant de l'international, ces échanges renforcent la diplomatie scientifique et participent au positionnement stratégique de la province. Cependant, l'introduction de nouvelles mesures risque de causer des dommages réputationnels en générant des

[2] *Ibid.*
[3] Fiches démographiques régionales 2024, ISQ

interrogations et de la confusion parmi les futures personnes étudiantes et partenaires internationaux. Cela pourrait avoir un impact particulièrement marqué aux cycles supérieurs, compromettant le rôle de l'UQAR et des autres institutions dans la diplomatie scientifique et le rayonnement global du Québec.

UNE UNIVERSITÉ EN ACTION POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DE SA POPULATION ÉTUDIANTE VENANT DE L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION, DONT CELLE ISSUE DE L'INTERNATIONAL

L'UQAR a mis en place les moyens nécessaires pour améliorer la sélection des personnes candidates provenant de l'international

Le gouvernement actuel a reconnu ces réalités régionales en mettant en place, depuis le début de son mandat, des mesures visant à favoriser la régionalisation de l'immigration, telles que les bourses d'exemption pour les personnes étudiantes internationales inscrites hors de la communauté métropolitaine de Montréal. Grâce aux initiatives du ministère de l'Enseignement supérieur et des autres ministères concernés, des universités, dont l'UQAR, ont ainsi connu une hausse de l'effectif étudiant international de sorte qu'à l'automne 2024, ces personnes représentent désormais 17% de l'effectif étudiant total.

Au cours des deux dernières années, des mesures ciblées ont été instaurées pour faciliter le cheminement des personnes candidates provenant de l'international, de l'admission à leur diplomation, en passant par une intégration harmonieuse et un accompagnement vers la réussite. L'UQAR a en parallèle rehaussé ses critères d'admissibilité et mis en place des modalités afin d'identifier de manière précoce les besoins en termes de mise à niveau. De manière plus spécifique, les processus d'admission et d'inscription ont été renforcés afin de maximiser la sélection de personnes candidates présentant un niveau académique élevé et une maîtrise adéquate du français (à tous les cycles). Ces mesures visent également à s'assurer que les personnes candidates admises suivent effectivement le programme pour lequel elles ont présenté une admission. L'UQAR veille ainsi à ce que les inscriptions se traduisent par une présence effective dès le premier jour du trimestre, tout en cherchant à limiter les demandes d'admission ayant des motivations autres que les études. Parmi ces mesures, mentionnons l'instauration d'une nouvelle politique du français à l'admission pour toutes les demandes, l'augmentation des frais d'admission et l'obligation de paiement dès le dépôt de la demande.

L'offre de logements a été considérablement accrue

Les projets de résidences étudiantes de l'UQAR en cours de construction de même que l'annonce du projet de l'UTILE le 28 octobre dernier par la ministre Duranceau marquent un tournant majeur pour la rentrée universitaire 2025 à Rimouski. Grâce à ces initiatives, plus de 300 nouvelles places en résidences seront disponibles, doublant ainsi la capacité actuelle et réduisant d'autant la pression sur le logement dans la région de Rimouski et des environs. Par ailleurs, à Lévis, un partenariat avec un promoteur privé offre aux personnes étudiantes des options d'hébergement à proximité du campus. Ces avancées permettent d'envisager une nette amélioration de la situation en termes d'hébergement et d'accueil des personnes étudiantes internationales.

Les services liés à l'accueil, l'intégration et la réussite ont également été consolidés

L'UQAR a élargi et renforcé son offre de services pour soutenir le cheminement académique des personnes étudiantes internationales. Parmi les actions mises en place, des projets pilotes de « pairs aidants » ont été

déployés. Une révision approfondie des outils destinés à ces personnes étudiantes, tels que le site web et les guides, a également été effectuée. Des séances préparatoires virtuelles ont été organisées via Zoom, en complément d'un salon d'accueil à la rentrée et de rencontres d'information obligatoires, à la fois en groupe et en individuel, accompagnées d'activités d'intégration variées. De plus, une série de formations et de mesures de soutien ont été déployées pour favoriser la réussite, en plus de la mise à niveau en français ainsi que des cours d'intégration à la culture québécoise.

Une clinique de psychologie est également en développement à Rimouski, dans le cadre du récent lancement du doctorat en psychologie. Un projet de clinique-école, en partenariat avec le CISSS et le Cégep de Rimouski, est aussi en cours d'élaboration. Mentionnons également l'étroite collaboration avec le CISSS de Chaudière-Appalaches. Tous ces partenariats et initiatives visent notamment à faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux à la population étudiante provenant de l'extérieur de la région.

L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT : UNE MISE EN PERSPECTIVE

Une diminution de l'effectif étudiant international est déjà observée

À l'UQAR, une diminution du nombre de personnes étudiantes internationales admises et inscrites est déjà amorcée, et toute mesure supplémentaire non évaluée pourrait aggraver cette tendance de manière significative, voire difficilement réversible.

À titre d'exemple :

- Au trimestre d'automne, en date du 31 octobre, le nombre de **demandes d'admission** reçues en provenance de personnes étudiantes internationales est passé de 3392 pour l'automne 2023 à 966 pour l'automne 2025, soit **une variation de -28 % à pareille date**.
- Le nombre de nouvelles personnes étudiantes internationales inscrites à l'UQAR a quant à lui **diminué de 24 %** entre l'automne 2023 (419) et l'automne 2024 (320).

Les causes potentielles de cette diminution sont multiples. Parmi celles-ci, mentionnons les nouvelles initiatives mises en place par l'UQAR qui ont été mentionnées ci-haut. On peut également supposer que les mesures adoptées par les différents paliers de gouvernement (fédéral et provincial) et les annonces faites dans les médias ont contribué à dissuader des personnes candidates internationales de postuler à l'UQAR, mais également dans d'autres universités ailleurs au Québec et au Canada.

Considérant les réalités démographiques précédemment évoquées, porter davantage atteinte à l'attraction, à l'accueil et à l'intégration des personnes étudiantes internationales à l'UQAR et dans les régions qu'elle dessert serait réellement préoccupant pour la vitalité régionale.

L'effectif étudiant total de l'UQAR a diminué depuis les 10 dernières années

Alors que la nécessité d'attirer et de retenir les personnes diplômées universitaires et les jeunes dans nos régions demeure cruciale, la légère augmentation de l'effectif étudiant total de l'UQAR au cours des deux dernières années masque une réalité inquiétante.

- À l'automne 2024, l'UQAR a connu une augmentation de l'effectif étudiant total de 1%, mais en considérant uniquement les nouvelles inscriptions, une diminution de 12 % à Rimouski et de 2,9% à Lévis est observée comparativement à l'automne 2023

- Cette légère hausse en termes d'effectif étudiant total n'a pas réussi à compenser la baisse marquée des années précédentes liée au déclin démographique. En effet, **dans les 10 dernières années, l'effectif étudiant total de l'UQAR a varié de -11%**, passant de 7319 à l'automne 2013 à 6502 à l'automne 2023, comme l'illustre la figure 1 ci-dessous.

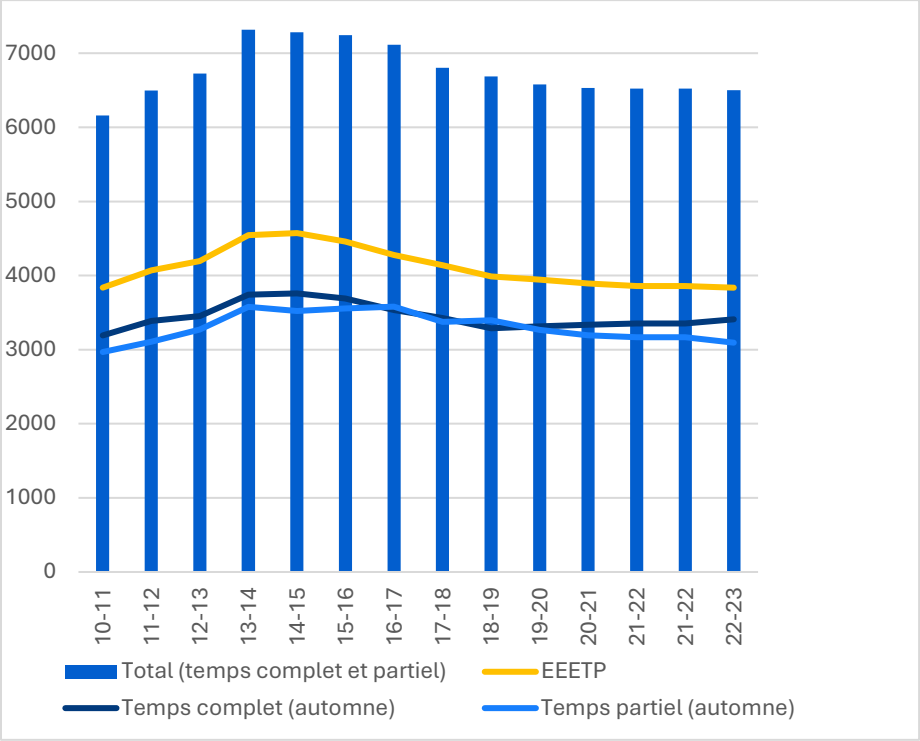

Figure 1 : Évolution de l'effectif étudiant total de l'UQAR depuis 2010-2011.

En somme, considérant que l'UQAR a déjà compté plus de 7300 étudiantes et étudiants et que ce plafond n'a pas été atteint depuis, voire que nous observons plutôt une stabilisation relative de l'effectif étudiant ces dernières années, il apparaît évident que l'effectif étudiant actuel, y compris sa proportion provenant de l'international, ne peut être tenu seul responsable de la pression indue sur les services publics dans les régions desservies par l'UQAR.

2. RECOMMANDATIONS

À la lumière de ce qui précède, il est difficile de comprendre la nécessité d'adopter une loi qui risquerait de contraindre non seulement les universités en général, mais plus particulièrement l'UQAR, dans ses efforts d'attraction, d'accueil, d'accompagnement et de formation des personnes étudiantes internationales et ainsi de compromettre l'apport inestimable de ces jeunes à la société québécoise et de freiner leur éventuelle intégration et rétention dans les régions.

Il nous apparaît important d'exprimer notre désaccord quant à la pertinence d'un tel projet de loi, mais aussi quant au libellé actuel. Ce dernier ouvre la voie à l'imposition de mesures d'ordre administratif, alors que ces dernières font partie des compétences et responsabilités des universités, lesquelles les assument pleinement, comme en témoigne ce qui précède. Pour ces raisons, mais également afin d'éviter que des actions dommageables puissent être posées, que ce soit pour les universités, pour notre université ou pour les régions de son territoire, l'UQAR émet les recommandations suivantes qui rejoignent celles énoncées dans le mémoire produit par le siège social de l'Université du Québec :

1 : Que la population étudiante internationale des universités soit exclue du projet de loi 74;

2 : Dans le cas où la recommandation 1 ne soit pas adoptée, que les mécanismes découlant du projet de loi 74 ne conduisent pas à la réduction du nombre de personnes étudiantes internationales au sein des universités de manière générale, et au sein de l'UQAR de manière spécifique;

3 : Qu'il soit explicitement mentionné dans le libellé que toute mesure découlant de l'adoption de ce projet de loi exclut les cycles supérieurs (les programmes de recherche et les programmes professionnels);

4 : Qu'il soit mentionné dans le libellé que toute mesure découlant de l'adoption de ce projet de loi soit élaborée de manière à tenir compte de l'expertise et de la compétence des Universités dans ce domaine. Par conséquent, que la nécessité de consulter les universités préalablement à la mise en œuvre d'un scénario de répartition des personnes étudiantes internationales soit explicitement mentionnée dans l'article 5 du projet de loi;

5 : Qu'advenant que le nombre de personnes étudiantes internationales soit réduit à la suite des mesures mises en place dans le cadre de ce projet de loi, le gouvernement compense les effets indésirables que cela pourrait éventuellement avoir sur chacune des universités et les régions qu'elles desservent en s'engageant à mettre en place des mesures compensatoires nécessaires.